Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

trimestriel · avril - mai - juin 2020 · bureau de dépôt : 6700 Arlon centre · P911732

STOP à l'étalement urbain !

Une volonté politique...

Une des dispositions de la Déclaration de politique régionale prévoit de freiner l'étalement urbain et d'y mettre fin à l'horizon 2050, en poursuivant les objectifs de réduction de la consommation de terres artificialisées, de préservation maximum des surfaces agricoles, de réutilisation du bâti existant, de localisation des nouveaux bâtiments dans les tissus bâtis bien situés et de restauration de la biodiversité.

En février 2020, un groupe d'experts a été constitué à l'initiative du Ministre en charge de l'aménagement du territoire pour élaborer une méthodologie de mesure de l'étalement urbain et une trajectoire de réduction jusqu'à 2050.

... inscrite dans les objectifs du CoDT

Ce projet politique est également inscrit en filigrane dans les quatre grands objectifs du Code de Développement Territorial (CoDT), à savoir :

- la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
- la gestion qualitative du cadre de vie ;
- la maîtrise de la mobilité.

Nous vous invitons d'ailleurs à relire le bulletin de liaison n° 80, paru fin 2018, qui propose une déclinaison de ces ambitions, adaptées aux spécificités de notre territoire.

... et relayée par les Maisons de l'urbanisme

Par ailleurs, les Maisons de l'urbanisme sont invitées à participer à cette démarche régionale en l'adaptant à leurs réalités locales, mettant à profit leur connaissance respective de leur territoire d'action et leur expertise en matière de sensibilisation et de communication.

Dans ce bulletin de liaison et en prélude à d'autres actions qui se dérouleront au second semestre, nous posons un premier jalon pour contribuer à ce projet essentiel pour l'avenir de notre territoire, voire de notre humanité.

Les interviews qui se succèdent dans les pages intérieures n'ont d'autre ambition que de susciter la réflexion tout en mettant en lumière des éléments de réponse – parmi beaucoup d'autres – qui se mettent déjà en place sur le territoire de notre province.

Vous retrouverez dans ce bulletin

> une présentation du projet de **réhabilitation de la caserne Callemeyn d'Arlon** à travers les explications éclairantes de **Jacques Davin**, auteur de projet et de **Michaël Weiller**, gérant de l'agence double V immobilière ;

> les propos à la fois responsables et sensibles d'**Audrey Comtesse**, Directrice de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA), sur le thème de **la densification versus qualité architecturale** ;

> dans le sillage du Livre blanc 2018 de **la mobilité en province de Luxembourg**, les projets en cours et futurs présentés par **Laurence Gratia**, Conseillère en mobilité au service «Citoyenneté et Mobilité» de la Province.

Bonne lecture !

>> Jacques Davin, auteur de projet

Suite à l'expérience de réhabilitation de la caserne Callemeyn, quelles sont les plus-values pour la collectivité de ce type de projet immobilier multifonctionnel ?

La réhabilitation de la caserne Callemeyn est une opération immobilière qui offre **un intérêt immédiat pour la collectivité** par le fait de la disparition du chancre urbain qui se profilait alors. L'armée avait abandonné ce site dans les années 1990. De multiples projets se sont succédés durant presque 10 ans, qui furent abandonnés les uns après les autres :

1995 : une haute école locale rêve d'un gigantesque campus scolaire ; 1996 : un groupe américain rêve d'installer un complexe commercial, un outlet-mall qui atterrira finalement à Verviers ; 1998 : le gouvernement veut y loger 500 réfugiés ; 1999 : un promoteur italien souhaite y créer un centre pour le 3è âge ; la même année, la Ville décide d'acheter le site pour 85 millions de francs belges ; 2000 : des plans sont établis pour transformer une partie des bâtiments en centre psychiatrique, en espaces pour les clubs locaux et en bureaux divers.

Aucun de ces projets ne se réalisera.

Evolution de la caserne Callemeyn sur 8 années ...

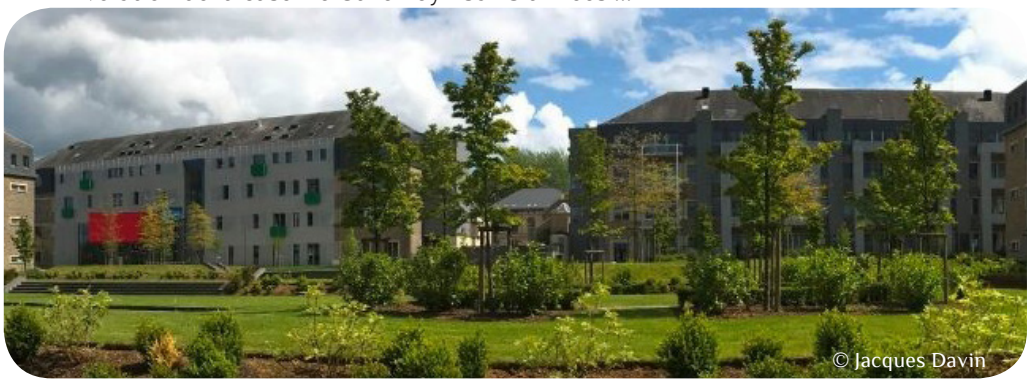

La pression immobilière au Grand-Duché du Luxembourg a débordé sur la Belgique au début des années 2000, en commençant par Arlon. Une des premières grosses opérations fut donc celle de la caserne Callemeyn, lorsqu'un promoteur luxembourgeois a eu l'audace et la clairvoyance pour se lancer dans ce gigantesque projet de réhabilitation.

Le chancre naissant s'est dès lors progressivement transformé en quartier essentiellement résidentiel, où l'on rencontrera aussi un parc urbain, une école supérieure, un centre de fitness, un restaurant/brasserie, une école de danse et quelques professions libérales, commerces et bureaux.

Cette zone péri-urbaine, refermée sur elle-même, s'est transformée en **quartier de ville sans voiture, ouvert sur son environnement**, favorisant la porosité vers le village de Frassem et les quartiers intermédiaires existants ou à créer, aussi bien grâce à la réaffectation des bâtiments que grâce à la création de nouvelles voiries, chemins et sentiers complétant le maillage existant.

Par rapport aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels et à venir, pensez-vous que ce type de réhabilitation apporte des réponses cohérentes par rapport à la construction d'habitats neufs ? Et pourquoi ?

La réaffectation présente plusieurs vertus : la conservation et la réutilisation de plus de 50.000 m2 de surfaces plancher déjà construites ou la préservation, comme **mémoire du lieu**, des bâtiments de deux époques différentes (le « vieux Callemeyn » avec les bâtiments de l'hôpital militaire de la fin du 19è siècle et le « nouveau Callemeyn » avec les bâtiments de la caserne de la moitié du 20è siècle).

La cohérence de l'opération s'appuie sur sa situation géographique, entre ville et faubourgs, proche des services et des voies de communication et sur la qualité intrinsèque des bâtiments réhabilités, tant en termes de qualité des matériaux (la pierre naturelle par exemple) qu'en termes d'espaces appropriables (la grande hauteur sous plafond par exemple).

L'avantage d'une opération de réhabilitation par rapport à un projet de bâtiments neufs se caractérise aussi par la moindre incidence sur l'environnement et sur les riverains. Les voiries existent, les immeubles existent et le projet, mené pas à pas, cause moins de changement et fait moins peur qu'un nouveau quartier présenté en une fois à des voisins inquiets.

L'austérité de l'architecture militaire a été quelque peu corrigée par le traitement architectural des volumes et des façades et par le traitement paysager des espaces extérieurs. Cependant, les performances énergétiques d'une part et le ratio entre le nombre d'habitants et la surface totale du site (densité) n'atteignent pas le niveau des projets neufs.

Quels avantages professionnels retirez-vous de ce chantier ?

Une opération comme celle de la réhabilitation de la caserne Callemeyn à Arlon compte dans une carrière d'architecte, par son importance et par sa durée, mais surtout par le nombre important de rencontres que ce projet a permis : le promoteur et ses collaborateurs, les confrères partenaires, les bureaux d'études, les entrepreneurs ou les acquéreurs.

Il faut aussi souligner **la qualité des relations avec les administrations locales et régionales** qui ont globalement soutenu le projet et, très souvent, facilité les démarches. Que ce soit au moment de l'élaboration par un urbaniste du Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire, au moment de la délivrance des permis d'urbanisme et des permis uniques, ou encore au moment de l'affectation des subsides de revitalisation.

Ce chantier a aussi suscité quelques beaux défis techniques, principalement pour l'installation de la Haute Ecole et pour la construction du parking souterrain de plus de 100 emplacements.

>> **Michaël Weiller**, gérant de l'agence double V immobilière

Pensez-vous que ce type de projet rencontre les besoins actuels en termes de logement d'un maximum de personnes?

Totalement ! On retrouve, au sein de l'ensemble immobilier de Callemeyn, des appartements contemporains dans un complexe de caractère et offrant tout un panel de services dans son enceinte. En parlant d'un «maximum de personnes», il est également à noter que les prix qui furent pratiqués étaient très corrects pour la qualité proposée. Aujourd'hui, nous continuons notre recherche pour ajouter sur le site un ou deux commerces de détail «food» comme une boulangerie, boucherie ou petite épicerie afin d'offrir encore un peu plus de services et se rapprocher de ce que l'on peut trouver comme offre dans un centre ville.

Quel est le profil des acheteurs? S'agit-il majoritairement d'un souhait d'y habiter ou d'investissement sur le long terme?

Le panel des logements étant très large, nous retrouvons sur le site pratiquement tous les types de clients soit :

- des investisseurs qui se sont tournés principalement vers des appartements de petite ou moyenne taille ou des kots ;
- des acquéreurs achetant un appartement pour leurs vieux jours et mettant le bien temporairement en location ;
- des acquéreurs qui habitent en permanence dans les lieux. Certains ont d'ailleurs acheté plusieurs biens.

Il ne faut pas oublier les services : la Haute école Henallux, l'Athletic Center, la brasserie «le Victor», l'école de langue, l'école de danse «Studio L'danse», le salon de thé «Marguerite», un photographe (prochainement) et les deux commerces encore à attribuer qui en font un lieu très agréable à vivre ...

STUDIO L'DANSE

«Salles spécialement aménagées pour la danse, belle architecture du site, proximité de la ville, lieu attractif et en plein dynamisme ».

Par rapport à votre expertise, pensez-vous que ce type de projet répond aux enjeux sociétaux actuels et à venir (et donc est à favoriser dans le domaine de la construction) ?

Je dirai OUI pour plusieurs raisons :

- il s'agit de la **réhabilitation de biens périurbains** avec une connotation historique pour la ville. Il était important de trouver la bonne voie pour donner un plus à l'urbanisation de la ville ;
- **la qualité énergétique** des bâtiments était initialement très mauvaise et elle se trouve maintenant, non pas idéale, mais grandement améliorée. La majorité des appartements sont en classe B ;
- **la mixité du site** tant au niveau de l'âge des occupants que de l'utilisation des espaces (commerces, logement, école...) offre un grand confort de vie ;
- **la récupération de biens patrimoniaux** me semble également très importante d'autant que l'on ne produit plus que des constructions certes énergétiquement très bonnes mais sans grand intérêt esthétique. **Qu'allons-nous laisser à nos enfants à ce niveau... ?**
- on retrouve enfin une **densification correcte dans une zone proche du centre-ville** et celle-ci permet aux petits commerces de bien travailler. Si l'on souhaite que les centre villes vivent, il convient de densifier plus et bien plus que ce qui est actuellement repris dans le plan de développement... ou d'en expliquer clairement les règles (surfaces brutes et nettes).

Densifier au moyen d'une architecture de qualité

>> **Audrey Contesse,** Directrice de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA)

Quels sont pour vous les avantages de la densification ?

Je ne crois pas que quantifier des avantages soit la bonne approche, comme je ne crois pas à l'implémentation d'un modèle. **La densification semble inévitable** dans le contexte actuel de pression à la fois démographique et foncière. La réflexion sur la densification ne doit en revanche **pas être uniquement spatiale mais holistique** car elle accompagne **une modification des modes de vie**. Si la densification est inéluctable pour sauvegarder les territoires non bâtis utiles au développement de la vie, **elle doit garantir une qualité de vie à tous.** Elle ne doit pas être synonyme de perte d'espace individuel mais synonyme **de nouveaux partages d'espaces de vie où règne la qualité spatiale.**

© MAMOUT, Vues sur, 2020

«VUES SUR» est une action de l'ICA. Il s'agit d'un appel à idées réservé aux jeunes architectes, architectes d'intérieur, urbanistes et paysagistes. Le défi consiste à exprimer leur démarche architecturale en aménageant virtuellement un espace standard (3 x 2,6 x 2,3 m). L'annonce des lauréats du premier appel a eu lieu début juin au centre culturel de Namur.

Quels sont les points d'attention pour tendre vers plus de qualité architecturale dans les projets immobiliers ?

Intégrer la notion de qualité spatiale permettrait de transformer les modèles de profits immobiliers utilisés depuis ces 30 - 40 dernières années. En l'intégrant intrinsèquement et ne pas la limiter à un slogan publicitaire. **Lotissements et fermettes doivent faire place à de nouvelles spatialités qualitatives et responsables**. La difficulté est que la qualité spatiale ne se traduit pas par des normes à suivre, de la gesticulation architecturale ou des modèles à répéter mais demande **une réflexion spatiale contextualisée et une anticipation des changements en cours de la société**. Pourquoi ne pas commencer par se préoccuper autant des espaces partagés que des espaces privatifs ? **Et par considérer que toute construction est un legs spatial, matériel et des savoir-faire constructifs aux générations futures ?**

Comment l'ICA conçoit-il l'appropriation de cet enjeu de la densification par le citoyen ?

Le citoyen, donc l'habitant, a un rôle levier à jouer auprès des promoteurs – dont il est le client – **et auprès des décideurs** – dont il est l'électeur. Il a par définition le droit de revendiquer un environnement bâti qui lui convienne puisqu'il accueille sa vie quotidienne.

L'ICA se définit comme une **plateforme culturelle itinérante participant à l'élaboration d'un langage commun** entre les acteurs, les utilisateurs, les décideurs et les experts. Un médiateur culturel capable de créer l'échange, le lien entre tous ces acteurs de notre cadre de vie, qui recueille les envies et exigences tout en transmettant les savoirs afin que la revendication devienne **force de proposition** et soit entendue.

Une mobilité durable en province de Luxembourg

>> Laurence Gratia, Conseillère en mobilité au service «Citoyenneté et Mobilité» de la Province

Quels sont les objectifs poursuivis par la politique provinciale, ses solutions «phares» et ses souhaits ?

La politique provinciale en matière de mobilité pour cette législature se déploie sur **2 axes** : un axe interne pour ses 958 agents et un axe externe pour la mobilité des citoyens de la province de Luxembourg.

En interne :

- créer des **espaces de coworking** pour les agents de la Province afin de limiter leurs déplacements aux 4 coins du territoire et équiper toutes ses salles de réunion de matériel de visio-conférence ;
- inciter ses agents au **co-voiturage** via la plateforme Carpool.be ;
- encourager le personnel à utiliser les **transports en commun** ;
- favoriser l'**utilisation du vélo** chez les agents provinciaux pour les déplacements domicile-lieu de travail par l'installation de structures accueillantes (box, douche, ...).

> «Respecter son environnement, c'est modifier ses habitudes de vie pour qu'elles épousent la mode du développement durable.»
>
> Édith Boukeu Journaliste, Cameroun, Yaoundé

En externe :

- prendre contact avec la SNCB et OTW (TEC) pour se tenir au courant des **nouveaux plans de transport** et intervenir dans l'intérêt du citoyen en province de Luxembourg ;
- améliorer la **mobilité transfrontalière** entre la province de Luxembourg et le Grand-Duché via la coopération aux projets du Cercle Européen Pierre Werner, le projet Interreg MMUST et le projet Mobiregio.

Quels liens voyez-vous entre la mobilité et la maitrise de l'étalement urbain ?

La Province en tant qu'Institution ne dispose pas de compétences en matière d'aménagement du territoire.

Cet aménagement du territoire est certes un outil essentiel à l'amélioration de la mobilité et aux aménagements qui en découleront.

La volonté politique de la Région Wallonne est bien le développement des mobilités douces et l'utilisation croissante des transports en commun. L'objectif est de désengorger les axes routiers afin de limiter les émissions de CO2 (cfr FAST 2030 et Stratégie Régionale de Mobilité).

L'étalement urbain, on le sait, est de plus en plus important et a de nombreuses conséquences sur la qualité de vie des citoyens :

- réduction des superficies agricoles ;
- fragmentation des habitats ;
- augmentation du nombre de trajets et des distances parcourues ;
- allongement des réseaux structurants (transports en commun, égouttage, routes) ;
- allongement des temps de parcours domicile-lieu de travail.

Tout ceci induit des effets négatifs sur la santé de l'être humain et également sur sa qualité de vie.

Dans ce cadre, les communes ont un rôle essentiel à jouer. Aménagement du territoire et mobilité doivent être pensé «ensemble». Le CODT a été adapté pour simplifier cette planification et sans perdre de vue la rationalisation des objectifs d'utilisation des ressources d'un territoire.

Les communes disposent :

- des outils d'orientation : le SDT (Schéma de Développement Territorial, en remplacement du SDER) ; le SDC (Schéma de Développement Communal) dans lequel elles peuvent préciser les orientations régionales à leur échelle) et le guide communal d'urbanisation (GCU) pour les voiries et les espaces publics notamment.
- des outils réglementaires : les plans de secteur (définition des zones à urbaniser ou pas) ; les règlements régionaux d'urbanisation (qui complètent les plans de secteur).

Les communes disposent donc d'outils en suffisance pour analyser les conséquences de l'implantation de chaque nouveau projet immobilier. Ceux-ci doivent être pensés en termes de mobilité :

Quel sera l'impact sur la circulation ?

Le nombre de places de parking et de logements proposé est-il adéquat ?

Le projet intègre-t-il suffisamment la mobilité douce ?

Y a-t-il des parkings pour vélos ?

Y a-t-il des bornes de recharge électrique ?

L'accès des piétons est-il aisé ?

Les PMR ont-elles un accès facile ?

Quelle est la distance pour accèder aux transports en commun ? ...

La consultation du conseiller en mobilité de chaque commune doit être faite pour chaque aménagement du territoire mis en place sur une commune ou ville.

Quelles alternatives voyez-vous à la voiture individuelle ?

- **le développement du télétravail**, coworking et visio-conférence ;
- l'incitation au **co-voiturage** ;
- l'incitation aux **modes doux** pour les déplacements inférieurs à 10 Km ;
- une plus grande utilisation des **transports en commun**.

«C’est recommandé près de chez vous»

A la recherche d’informations ciblées sur des thématiques de l’aménagement du territoire?

>> Consultez, sur notre site internet, notre nouvelle rubrique «C’est recommandé près de chez vous» !

Des fiches thématiques, courtes et illustrées, qui vont à l’essentiel du sujet traité.

Pour aider les pouvoir locaux à gérer leur territoire, pour inspirer les citoyens dans leurs projets, pour enrichir qualitativement notre cadre de vie, elles fournissent à tous **conseils et bonnes pratiques.**

> **La première fiche** traite de la réutilisation des **fermes traditionnelles en Lorraine belge**, un sujet que la MURLA dépoussière en l’inscrivant dans les défis du 21ème siècle.

Maison de l'urbanisme LORRAINE ARDENNE

C'EST RECOMMANDÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Les Maisons de l'urbanisme ont pour objet d'impliquer le public le plus large dans l'aménagement de son cadre de vie et de son territoire. Pour répondre à sa mission de sensibilisation, la MURLA vous propose des fiches de conseils et de points d'attention sur un thème spécifique.

Fiche 1 LES FERMES TRADITIONNELLES EN LORRAINE... Attention travaux !

Qu'est-ce qu'une ferme traditionnelle ?

La ferme traditionnelle lorraine rassemble sous son toit un logis et des dépendances agricoles (abris pour animaux, stockage des récoltes et du matériel...), d'où l'appellation «ferme-bloc» pour désigner ce type de bâtiment. Son volume est simple et compact. Il est coiffé d'une toiture à deux pans souvent terminés par une croupette.

La façade rappelle l'organisation fonctionnelle d'une ferme par les percements qui y sont créés. Ils sont variés et correspondent aux usages, portes et fenêtres verticales pour la maison, petites ouvertures pour les dépendances à l'exception de l'imposante porte de grange.

Parfois, un volume secondaire est adossé au volume principal.

Le devant-de-porte ou usoir* et l'espace où se déroulaient autrefois les activités extérieures de la ferme : stockage du fumier, entreposage du bois de chauffage, stationnement des véhicules agricoles, allées et venues entre les différentes parties de la ferme.

* espace public à usage privé caractéristique de la Lorraine

Comment la ferme traditionnelle a-t-elle évolué ?

18e-19e s. | fin 19e - début 20e s. | fin 20e s. | 21e s.

Epoque de construction de la plupart des fermes traditionnelles en Lorraine

Evolution de la ferme traditionnelle pour répondre au statut de son propriétaire, aux mutations agricoles ou encore à l'arrivée de nouveaux matériaux...

Déplacement des bâtiments agricoles à l'extérieur du village et besoin en logements de petite taille.

A proximité du Grand-Duché de Luxembourg où la pression foncière est importante, division du volume en plusieurs logements souvent conçus sous formes d'appartements :

- transformation importante des façades ;
- impact des stationnements sur l'espace-rue ;
- recherche d'une performance énergétique avec pose des éléments décoratifs (encadrement, chaînage, corniche, millésime...) présents en façade.

Autant d'éléments qui risquent de faire perdre à la ferme lorraine ses caractéristiques patrimoniales voire de faire disparaître...

Face à ces changements profonds, une réflexion judicieuse est nécessaire avant travaux pour préserver les caractéristiques de la ferme traditionnelle tout en lui assurant une nouvelle vie.

Bien restaurer, c'est aussi participer au développement économique de la région (artisans et entreprises) et renforcer l'attractivité d'un village (atouts touristique et patrimonial).

Les fermes traditionnelles ont la particularité de regrouper sous un même toit un ensemble de fonctions : le logement des fermiers, le stockage du foin et l’entreposage du bétail. Présentes sur tout le territoire wallon, on les retrouve toutefois plus en Fagne et Famenne, Lorraine et Ardenne.

Le territoire de la Maison de l’urbanisme Lorraine-Ardenne en est donc fortement marqué. Une bonne raison pour **étudier et détailler cet habitat** en vue d’assurer sa pérennisation et son adaptation aux modes de vie actuels.

> **La deuxième fiche** de notre rubrique vient de paraître. Elle fourmille de conseils pour bien gérer la qualité urbanistique, sociale et architecturale des **logements multiples** (une ou plusieurs constructions à destination de plusieurs ménages et réalisées en une seule opération immobilière).

Maison de l'urbanisme LORRAINE ARDENNE

C'EST RECOMMANDÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Les Maisons de l'urbanisme ont pour objet d'impliquer le public le plus large dans l'aménagement de son cadre de vie et de son territoire. Pour répondre à sa mission de sensibilisation, la MURLA vous propose des fiches de conseils et de points d'attention sur un thème spécifique.

Cette fiche fait suite à une séance d'échanges sur ce thème avec les services urbanisme des communes de notre territoire d'action.

FICHE 2 POUR DES LOGEMENTS MULTIPLES DE QUALITÉ !

Habiter au pluriel en milieu rural

La Province de Luxembourg, fortement rurale mais idéalement localisée par rapport au Grand-Duché de Luxembourg, connaît une pression foncière importante et une urbanisation conséquente de certains villages. Depuis une vingtaine d'années, des immeubles à appartements apparaissent, dans des villages où ils étaient quasi absents auparavant.

A l'heure actuelle, les enjeux de diminution de l'étalement de l'habitat engendrant la densification des centres, en ce compris les centres de villages, la gestion parcimonieuse du sol ainsi que la demande croissante en logements de plus petite taille nécessitent de réfléchir à d'autres formes d'habitat, comme les petits immeubles à appartements et ensembles de logements multiples.

Cette fiche propose des recommandations pour l'intégration et la qualité des logements multiples neufs en milieu rural. Elle s'adresse à tout acteur du territoire désirant réaliser ou accompagner de tels projets. Elle est structurée selon trois grands principes :

- densifier intelligemment
- articuler à l'existant
- développer la qualité architecturale

Qu'est-ce qu'un ensemble de logements multiples ?

Il s'agit d'une ou de plusieurs constructions à destination de plusieurs ménages et réalisées en une seule opération immobilière :

- la plupart du temps, engendrant des fonctions communes : hall d'entrée, circulations, espaces extérieurs, stationnements, locaux communs... ;
- et pouvant prendre différentes formes: logements juxtaposés ou superposés avec accès individuels, petit collectif d'appartements avec une entrée commune...

Logements juxtaposés | Logements superposés | Immeuble à appartements

NB : les logements illustrant cette fiche ne sont pas tous issus d'un contexte rural et/ou exemplaires en tout point, néanmoins ils ont été choisis pour illustrer certaines de leurs qualités propres permettant de mieux comprendre les recommandations.

Dans un contexte de pression foncière importante en province de Luxembourg mais aussi d’enjeux liés à la maîtrise de l’étalement de l’habitat et aux besoins en logements plus petits, **comment gérer durablement et harmonieusement la demande croissante d’appartements dans un territoire à dominante rurale ?** Cette fiche, qui s’adresse à tout acteur du territoire désirant réaliser ou accompagner de tels projets, propose des éléments de réponse, structurés en trois parties: densifier intelligemment – articuler à l’existant – développer la qualité architecturale.

Des fiches sur d’autres sujets liés à l’aménagement du territoire et à l’urbanisme sont également au programme de cette année 2020.

© Pool

Un aménagement du territoire plus durable : et si on engageait le combat des idées ?

Bientôt plus d’infos sur ces futures « arènes du territoire » !

Maison de l’urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie